

Message d'attention

Depuis quelques jours maintenant, il est signalé, sur l'ensemble du Calvados, la présence d'individus qui réalisent du démarchage auprès des particuliers pour leur proposer différents travaux d'entretien.

Les personnes ciblées sont principalement des personnes âgées.

Ces démarcheurs sont parfois agressifs et tentent de forcer les gens à payer les prestations proposées.

Ils circulent à bord de fourgons - blanc - avec parfois des échelles installées sur les véhicules.

Je vous remercie d'adresser ce message de sensibilisation à vos contacts en encourageant ces derniers à contacter le "17" en cas de difficulté

*Faux policiers,
faux gendarmes,
faux agents du gaz,
vendeurs de calendrier ou de fleurs,
enfants qui réclament un verre d'eau ou un pansement...
toutes les ruses sont bonnes pour tenter tromper les personnes âgées et leur dérober leurs économies.*

Les bons réflexes à avoir :

- Je ferme **TOUJOURS** ma porte à clés et la nuit, je verrouille mes volets ;
- Je ne laisse ma porte/fenêtre ouvertes **QUE SI JE SUIS PRÉSENT** ;
- **JE NE LAISSE PAS RENTRER** une personne que je ne connais pas ;
- Faux gendarmes/policiers/agents EDF, etc : même en tenue, je **DEMANDE LA CARTE PROFESSIONNELLE** ou un justificatif d'intervention ;
- Au moindre doute, **JE COMPOSE IMMÉDIATEMENT LE 17** pour alerter la gendarmerie ou la police nationale en maintenant les personnes dehors, porte fermée à clés ;
- Je n'hésite pas non plus à **ALERTER** mes voisins, mes proches, mon aide à domicile, la mairie ;
- **JE NE DÉTIENS PAS** d'importantes sommes d'argent à la maison et je ne signe aucun document dont je ne suis pas sûr de la finalité ;
- **JE NE VÉRIFIE SOUS AUCUN PRÉTEXTE AVEC UN TIERS** les lieux où de l'argent serait déposé.

Enfin, pour lutter contre les vols, il existe l' « Opération tranquillité Vacances » (OTV) qui consiste à signaler votre absence temporaire à votre unité de gendarmerie locale, qui effectuera des passages à l'occasion de ses services. Les démarches peuvent se faire sur internet

(<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>) en téléchargeant le formulaire qu'il conviendra de déposer à la gendarmerie de votre lieu de résidence.